SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ANDEOL DE VALS

Séance du 20 octobre 2026 à 18 H 00

Etaient présents : Virginie Boyer, Elise Frémondière, Marie Koest, Juliette Laffont, Myriam Llorach, Dorine Martin, Séverine Moyère, Yann Dubuis, Sylvain Joly, Jean Lefebvre, David Marijon, Gilles Montagnon, Guillaume Petizon.
Représenté : Mme Emilie Hallauer donne pouvoir à Mme Virginie Boyer.
Était excusé(e)(s) : Mme Emilie Hallauer et M. Alain Martaresche.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2026 : approuvé par l'ensemble du conseil.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Souscription d'un prêt relais subvention

Le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 3 abstentions l'Adhésion de la commune à l'Agence France Locale et la demande d'un prêt relais de 180 000 € qui permettra de financer les investissements engagés dans l'attente du versement des subventions. Celles-ci seront progressivement affectées au remboursement de l'emprunt, avec la possibilité de remboursements anticipés selon les conditions contractuelles. Ce mécanisme vise à sécuriser le remboursement sans fragiliser la trésorerie communale. En cas de décalage dans le versement des subventions, un aménagement de l'échéance ou un refinancement serait étudié avec l'Agence France Locale.

2 – Demande de Fonds de Concours à la CCBA pour l'installation d'une pompe à chaleur au logement communal du 1 rue de l'église

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'engager le financement pour les travaux de rénovation énergétique au 1 rue de l'église, logement vacant par l'installation d'une pompe à chaleur : coût estimatif des travaux 12 122,37 €, sollicite l'aide de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas d'un montant de 3 307,75 € montant restant de l'enveloppe triennale accordé pour 2024-2026.

3 – Remboursement de frais aux élus et bénévoles pour le compte de la collectivité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le remboursement des frais kilométriques de Mme LLORACH pour la somme de 17,16 € et de M. BRUYERE pour la somme de 299,88 € suivant les tarifs applicables basés sur le barème des indemnités kilométriques de la Fonction Publique de l'Etat (*encadré par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et ses arrêtés d'application*) s'applique aux agents publics, mais aussi aux élus locaux et sur présentation d'un état de frais.
D'accepter le remboursement de M. LEFEBVRE pour l'avance apportée à une aide urgente pour la somme de 320,97 €.
Les élus concernés Mme LLORACH et M. LEFEBVRE n'ont pas pris part au vote. Ils ont réintégré la séance après le vote de la présente délibération.

4 – Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG07 pour le risque « prévoyance » pour la période 2027-2032, et approbation de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

Le conseil municipal accepte à l'unanimité – la Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents - Protection sociale complémentaire.

5 – <u>Convention d'intervention avec Le Palabre dans le cadre périscolaire</u>

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention avec le Centre Socio-culturel Le Palabre d'Aubenas pour l'intervention sur le temps périscolaire tous les lundis de chaque semaine scolaire soit 6 interventions à l'école de Saint Andéol de Vals le temps de la garderie du soir avec une animatrice ludothécaire du Palabre et l'ATSEM en charge des enfants de l'école le temps du périscolaire. Les interventions auront lieu du 2 novembre 2026 au 14 décembre 2026 inclus.

<u>Questions diverses</u> :

Signature de la charte de l'élu, pour la personne absente jusqu'à ce jour.
- Présentation aux élus du Plan Pluriannuel d'Investissement PPI (projet),
- Intervention de l'École du Pradel, pour reconstruire des murs en décembre et janvier,
- Commémoration du 11 novembre,
- Congrès des Maires 07,
- La différence entre un Procès-Verbal de séance et le compte rendu du conseil municipal